



RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Municipalité de
Saint-Ambroise-de-Kildare

2025-2026-2027

En 2025, un nouveau rôle d'évaluation entrera en vigueur à Saint-Ambroise-de-Kildare. Ce rôle d'évaluation s'appuie sur les ventes d'immeubles ainsi que sur les permis de construction et rénovation pour ajuster les évaluations à tous les 3 ans. Selon ce rôle, préparé et déposé par la **Fédération québécoise des municipalités**, la valeur moyenne des propriétés imposables à Saint-Ambroise-de-Kildare augmentera de 47,8 %.

Nouveau rôle 2025-2026-2027

Catégorie	Variation des valeurs
Résidentielle	47,4 %
Industrielle	56,4 %
Commerciale	55 %
Agricole	45,9 %
Terrains vagues	68,7 %
Valeur imposable moyenne	47,8 %

Quel impact sur mon compte de taxes?

Bien que l'évaluation d'une propriété serve à calculer les taxes municipales, **une augmentation de la valeur foncière ne signifie pas nécessairement une hausse du compte de taxes du même pourcentage**. C'est le taux de taxation, fixé par le conseil municipal lors de l'adoption du budget en décembre, qui déterminera l'impact final sur le compte de taxes des citoyens.

Or, les taux de taxation seront ajustés de manière à compenser en majeure partie l'augmentation du prix des propriétés afin de minimiser l'impact sur le portefeuille des contribuables.

Faits saillants du rôle 2025-2026-2027

- Le nouveau rôle d'évaluation sera en vigueur du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027, à moins de modifications et de rénovations apportées aux propriétés.
- La valeur du parc immobilier imposable de Saint-Ambroise-de-Kildare passera de 645,5 M \$ à 954,3 M \$.
- La valeur moyenne d'une maison passera de 302 200 \$ à 449 000 \$.
- Rappelons que la date de référence pour ces évaluations est le 1^{er} juillet 2023. Ainsi, bien que la catégorie résidentielle ait connu une hausse, celle-ci demeure inférieure à celle du marché en 2024

Les propriétaires peuvent dès maintenant voir le futur rôle en ligne sur la matrice GOnet (accès public).

[Matrice GOnet/Rôle d'évaluation](#)

Demande de révision – MRC de Joliette

Pour présenter une demande de révision ou pour en savoir plus sur l'évaluation foncière de la MRC de Joliette : <https://mrcjoliette.qc.ca/evaluation-fonciere/>

Documentation supplémentaire

[À propos de l'évaluation foncière municipale | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)